

MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE

10 rue des Fleurs

41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine

Tel : 02.54.87.30.14

Mail : mairie@chapellemartin.fr

Site internet : lachapellesaintmartinenplaine.fr



La Chapelle St Martin
en plaine

Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 24/04/2025

L'an 2025, le 24 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de BRINDEAU Sandrine, Maire

Présents : Mme BRINDEAU Sandrine, Maire, Mmes : BOURGOIN Audrey, BOUTIN Marie-Pierre, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, RIEU Mireille, MM : BERTHELOT Olivier, CHAUVÉAU Jean-Yves, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît

Absent(s) : M. LEROUX Jean-Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : CORNU Nicolas à Mme BRINDEAU Sandrine, MEDINA François-Xavier à M. TROUILLEBOUT Benoît

Secrétaire de séance : Mme FROUFE Emilie

Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 15 Présents : 12 Votants : 14	Date de la convocation 08/04/2025 Date d'affichage 08/04/2025
--	--

Objet de la délibération : PROPOSITION ETUDE ATD - 2025-46

Suite au rendez-vous avec l'ATD Agence Technique Départementale du Loir-et-Cher, pour évoquer le problème de visibilité au sortir des parcelles proches du carrefour de la Rue de la Roche et de la rue de la Pierre Maille. Celle-ci propose une étude complète de 1000 euros qui sera composée d'un diagnostic de l'existant avec les problématiques sécuritaires de la voirie et ses usages. Des comptages routiers (trafic et vitesses) seront réalisés sur une semaine, les données recueillies seront analysées et retranscrites dans l'étude. Un programme composé de plans au stade esquisses traduira le diagnostic réalisé. Une enveloppe financière estimative découpée en séquences permettra de projeter sur les futurs travaux.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte l'étude de l'ATD pour un montant de 1000 € TTC et autorise la Maire ou l'un de ses adjoints à signer ce devis.

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher
le :

et publication ou notification
du :

Affichée le :



La Maire,
BRINDEAU Sandrine

Accusé de réception en préfecture
041-214100398-20250426-2025-46-DE
Date de réception préfecture : 26/04/2025

MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE

10 rue des Fleurs

41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine

Tel : 02.54.87.30.14

Mail : mairie@chapellemartin.fr

Site internet : lachapellesaintmartinenplaine.fr



La Chapelle St Martin
en plaine

Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 24/04/2025

L'an 2025, le 24 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de BRINDEAU Sandrine, Maire

Présents : Mme BRINDEAU Sandrine, Maire, Mmes : BOURGOIN Audrey, BOUTIN Marie-Pierre, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, RIEU Mireille, MM : BERTHELOT Olivier, CHAUVEAU Jean-Yves, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît

Absent(s) : M. LEROUX Jean-Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : CORNU Nicolas à Mme BRINDEAU Sandrine, MEDINA François-Xavier à M. TROUILLEBOUT Benoît

Secrétaire de séance : Mme FROUFE Emilie

Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 15 Présents : 12 Votants : 14	Date de la convocation 08/04/2025 Date d'affichage 08/04/2025
--	--

Objet de la délibération : DEVIS TRACTEUR TONDEUSE - 2025-47

La Maire informe les membres du Conseil que des devis ont été demandés pour l'achat d'un tracteur tondeuse auto-portée homologué route.

3 devis ont été reçus :

Green 41 pour un montant de 19 800 € HT soit 23 760 € TTC.
Equip Jardin pour un montant de 21 711.60 € HT soit 26 053.92 € TTC.
Alpha Meka pour un montant de 33 677.17 € HT soit 40 532.60 € TTC.

Le Conseil municipal à 13 voix pour et 1 abstention accepte le devis d' Equip Jardin pour un montant de 21 711.60 € HT.

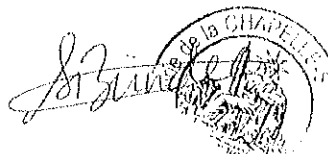
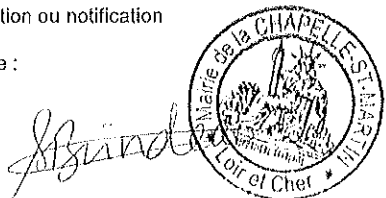
En effet le devis d'Equip Jardin n'est pas le moins disant mais le Conseil municipal considère qu'il y a un meilleur service après-vente qu'il y a la possibilité de rajouter des pièces.

Le Conseil municipal autorise Madame la Maire ou l'un de ses adjoints à signer ce devis.

La Maire,
BRINDEAU Sandrine

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher
le :
et publication ou notification
du :
Affichée le :



Accusé de réception en préfecture
041-214100398-20250426-2025-47-DE
Date de réception préfecture : 26/04/2025

MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE

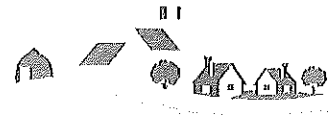
10 rue des Fleurs

41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine

Tel : 02.54.87.30.14

Mail : mairie@chapellemartin.fr

Site internet : lachapellesaintmartinenplaine.fr



La Chapelle St Martin
en plaine

Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 24/04/2025

L'an 2025, le 24 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de BRINDEAU Sandrine, Maire

Présents : Mme BRINDEAU Sandrine, Maire, Mmes : BOURGOIN Audrey, BOUTIN Marie-Pierre, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, RIEU Mireille, MM : BERTHELOT Olivier, CHAUVÉAU Jean-Yves, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît

Absent(s) : M. LEROUX Jean-Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : CORNU Nicolas à Mme BRINDEAU Sandrine, MEDINA François-Xavier à M. TROUILLEBOUT Benoît

Secrétaire de séance : Mme FROUFE Emilie

Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 15 Présents : 12 Votants : 14	Date de la convocation 08/04/2025 Date d'affichage 08/04/2025
--	--

Objet de la délibération : DEVIS ORDINATEUR - 2025-48

La Maire informe les membres du Conseil qu'un devis a été demandé pour l'achat d'un ordinateur car la mise à jour de Windows 11 ne pourra pas se faire sur l'ordinateur actuel

1 devis a été reçu :

Bob Micro pour un montant de 1 194,09 € HT.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte le devis de Bob Micro pour un montant de 1194.09 € HT, et autorise Madame la Maire ou l'un de ses adjoints à signer ce devis.

La Maire,
BRINDEAU Sandrine

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher
le :
et publication ou notification
du :
Affichée le :

Accusé de réception en préfecture
041-214100398-20250426-2025-48-DE
Date de réception préfecture : 26/04/2025

MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE

10 rue des Fleurs

41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine

Tel : 02.54.87.30.14

Mail : mairie@chapellemartin.fr

Site internet : lachapellesaintmartinenplaine.fr



La Chapelle St Martin
en plaine

Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 24/04/2025

L'an 2025, le 24 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de BRINDEAU Sandrine, Maire

Présents : Mme BRINDEAU Sandrine, Maire, Mmes : BOURGOIN Audrey, BOUTIN Marie-Pierre, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, RIEU Mireille, MM : BERTHELOT Olivier, CHAUVEAU Jean-Yves, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît

Absent(s) : M. LEROUX Jean-Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : CORNU Nicolas à Mme BRINDEAU Sandrine, MEDINA François-Xavier à M. TROUILLEBOUT Benoît

Secrétaire de séance : Mme FROUFE Emilie

Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 15 Présents : 12 Votants : 14	Date de la convocation 08/04/2025 Date d'affichage 08/04/2025
---	--

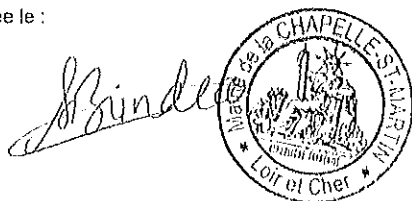
Objet de la délibération : SUBVENTION MUD - 2025-49

L'Association Mer Ultimate Disc a complété sa demande de subvention avec le CERFA 12156*06

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la subvention d'un montant de 150 € à l'association MUD et autorise Madame la Maire à lui verser la somme.

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher
le :
et publication ou notification
du :
Affichée le :



La Maire,
BRINDEAU Sandrine



Accusé de réception en préfecture
041-214100398-20250426-2025-49-DE
Date de réception préfecture : 26/04/2025

MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE

10 rue des Fleurs
41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine
Tel : 02.54.87.30.14
Mail : mairie@chapellemartin.fr
Site internet : lachapellesaintmartinenplaine.fr



Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 24/04/2025

L'an 2025, le 24 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de BRINDEAU Sandrine, Maire

Présents : Mme BRINDEAU Sandrine, Maire, Mmes : BOURGOIN Audrey, BOUTIN Marie-Pierre, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, RIEU Mireille, MM : BERTHELOT Olivier, CHAUEAU Jean-Yves, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît

Absent(s) : M. LEROUX Jean-Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : CORNU Nicolas à Mme BRINDEAU Sandrine, MEDINA François-Xavier à M. TROUILLEBOUT Benoît

Secrétaire de séance : Mme FROUFE Emilie

Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 15 Présents : 12 Votants : 14	Date de la convocation 08/04/2025 Date d'affichage 08/04/2025
--	--

Objet de la délibération : DJ 14 JUILLET 2025 - 2025-50

La Déléguée aux fêtes et cérémonie informe les membres présents qu'elle a reçu une proposition pour l'animation et le bal du 14 juillet prochain :

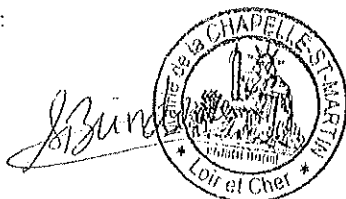
Le devis de Anim@com France pour un montant de 790 € TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de Anim@com France et autorise la Maire à signer le devis.

La Maire,
BRINDEAU Sandrine

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher
le :
et publication ou notification
du :
Affichée le :



Accusé de réception en préfecture
041-214100398-20250426-2025-50-DE
Date de réception préfecture : 26/04/2025

MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE

10 rue des Fleurs

41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine

Tel : 02.54.87.30.14

Mail : mairie@chapellemartin.fr

Site internet : lachapellesaintmartinenplaine.fr



La Chapelle St Martin
en plaine

Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 24/04/2025

L'an 2025, le 24 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de BRINDEAU Sandrine, Maire

Présents : Mme BRINDEAU Sandrine, Maire, Mmes : BOURGOIN Audrey, BOUTIN Marie-Pierre, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, RIEU Mireille, MM : BERTHELOT Olivier, CHAUVEAU Jean-Yves, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît

Absent(s) : M. LEROUX Jean-Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : CORNU Nicolas à Mme BRINDEAU Sandrine, MEDINA François-Xavier à M. TROUILLEBOUT Benoît

Secrétaire de séance : Mme FROUFE Emilie

Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 15 Présents : 12 Volants : 14	Date de la convocation 08/04/2025 Date d'affichage 08/04/2025
--	--

Objet de la délibération : CONCERT 11 OCTOBRE 2025 - 2025-51

La Déléguée aux fêtes et cérémonies informe les membres présents qu'elle a reçu une proposition pour le concert du 11 octobre 2025 par le groupe Mathis Poulin

Le devis de PLN-PROD pour un montant de 3000 € TTC (dont 2100 € TTC pour la prestation chantée du spectacle "Chasseur de Comètes")

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de PLN-PROD et autorise la Maire à signer le devis.

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher
le :
et publication ou notification
du :
Affichée le :



La Maire,
BRINDEAU Sandrine



Accusé de réception en préfecture
041-214100398-20250426-2025-51-DE
Date de réception préfecture : 26/04/2025

MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE

10 rue des Fleurs

41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine

Tel : 02.54.87.30.14

Mail : mairie@chapellemartin.fr

Site internet : lachapellesaintmartinenplaine.fr



La Chapelle St Martin
en plaine

Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 24/04/2025

L'an 2025, le 24 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de BRINDEAU Sandrine, Maire

Présents : Mme BRINDEAU Sandrine, Maire, Mmes : BOURGOIN Audrey, BOUTIN Marie-Pierre, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, RIEU Mireille, MM : BERTHELOT Olivier, CHAUVÉAU Jean-Yves, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît

Absent(s) : M. LEROUX Jean-Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : CORNU Nicolas à Mme BRINDEAU Sandrine, MEDINA François-Xavier à M. TROUILLEBOUT Benoît

Secrétaire de séance : Mme FROUFE Emilie

Nombres de membres Affiliés au Conseil municipal : 15 Présents : 12 Votants : 14	Date de la convocation 08/04/2025 Date d'affichage 08/04/2025
---	--

Objet de la délibération : DEMANDE DE SUBVENTION - 2025-52

La commune a pour projet de réaliser des travaux de réfection de la toiture du garage attenante à la classe des CP pour un montant de 9 890,59 € HT soit 11 868,71 € TTC.

En effet, à plusieurs reprises lors de vents violents, quelques ardoises se sont décrochées et sont tombées dans la cour de l'école. Par sécurité la réfection de la toiture devra être faite cette année (privilégiée la période de juillet et août lorsque l'école sera fermée).

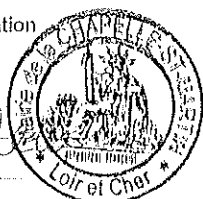
Il est donc proposé aux membres du Conseil d'autoriser la Maire et ses adjoints de demander une subvention 2025 au taux maximum autorisé, d'accomplir tout acte relatif à cette demande de subvention, et de déposer un dossier dans les meilleurs délais

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise la Maire et ses adjoints à déposer une demande de subvention relative à la réfection de la toiture du garage attenante à la classe des CP

La Maire,
BRINDEAU Sandrine

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher
le :
et publication ou notification
du :
Affichée le :



Accusé de réception en préfecture
041-214100398-20250426-2025-52-DE
Date de réception préfecture : 26/04/2025

MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE

10 rue des Fleurs

41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine

Tel : 02.54.87.30.14

Mail : mairie@chapellemartin.fr

Site internet : lachapellesaintmartinenplaine.fr



La Chapelle St Martin
en plaine

Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 24/04/2025

L'an 2025, le 24 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de BRINDEAU Sandrine, Maire

Présents : Mme BRINDEAU Sandrine, Maire, Mmes : BOURGOIN Audrey, BOUTIN Marie-Pierre, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, RIEU Mireille, MM : BERTHELOT Olivier, CHAUVÉAU Jean-Yves, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît

Absent(s) : M. LEROUX Jean-Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : CORNU Nicolas à Mme BRINDEAU Sandrine, MEDINA François-Xavier à M. TROUILLEBOUT Benoît

Secrétaire de séance : Mme FROUFE Emilie

Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 15 Présents : 12 Votants : 14	Date de la convocation 08/04/2025 Date d'affichage 08/04/2025
--	--

Objet de la délibération : DEVIS REFECTION COUVERTURE BATIMENT CHAUFFERIE ECOLE CP - 2025-53

L'adjoint au Maire informe les membres du Conseil que des devis ont été demandés pour la réfection de la couverture du bâtiment de la chaufferie école des CP.

2 devis ont été reçus :

L'atelier du toit pour un montant de 9 890.59 € HT soit 11 868.71 € TTC.

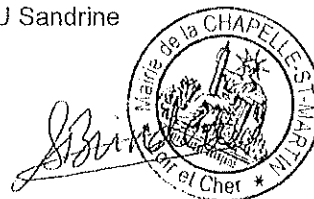
Bigot et Fils pour un montant de 12 732.42 € HT soit 15 278.90 € TTC.

Le Conseil municipal à L'unanimité accepte le devis de l'Atelier du Toit pour un montant de 11 868.71 € HT.

Le Conseil municipal autorise Madame la Maire ou l'un de ses adjoints à signer ce devis.

La Maire,
BRINDEAU Sandrine

La secrétaire de séance,



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher
le :
et publication ou notification
du :
Affichée le :



Accusé de réception en préfecture
041-214100398-20250428-2025-53-DE
Date de réception préfecture : 28/04/2025

MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE

10 rue des Fleurs

41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine

Tel : 02.54.87.30.14

Mail : mairie@chapellemartin.fr

Site internet : lachapellesaintmartinenplaine.fr



La Chapelle St Martin

Commune

Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 24/04/2025

L'an 2025, le 24 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de BRINDEAU Sandrine, Maire

Présents : Mme BRINDEAU Sandrine, Maire, Mmes : BOURGOIN Audrey, BOUTIN Marie-Pierre, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, RIEU Mireille, MM : BERTHELOT Olivier, CHAUVÉAU Jean-Yves, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît

Absent(s) : M. LEROUX Jean-Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : CORNU Nicolas à Mme BRINDEAU Sandrine, MEDINA François-Xavier à M. TROUILLEBOUT Benoît

Secrétaire de séance : Mme FROUFE Emilie

Nombres de membres Affiliés au Conseil municipal : 15 Présents : 12 Volants : 14	Date de la convocation 08/04/2025 Date d'affichage 08/04/2025
--	--

Objet de la délibération : COMPTABILITE : DECISION MODIFICATIVE N1 - 2025-54

Afin de disposer des crédits budgétaires nécessaires pour comptabiliser les travaux de régie pour le cabinet médical, la Maire propose aux conseillers municipaux les modifications de crédits budgétaires suivantes :

Section investissement Dépenses: 231-040: 1 027,75€

Section investissement Recettes: 021: 1 027,75€

Section Fonctionnement Dépenses: 023: 1 027,75€

Section investissement Recettes: 72-042: 1 027,75€

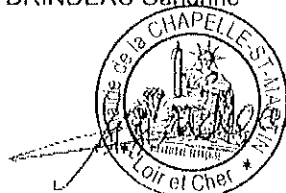
Cette proposition est acceptée à l'unanimité, la Maire est chargée de sa bonne exécution.

La secrétaire de séance,


Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher
la :
et publication ou notification
du :
Affiché le :



La Maire,
BRINDEAU Sandrine



Accusé de réception en préfecture
041-214100398-20250429-2025-54-DE
Date de réception préfecture : 29/04/2025

MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE

10 rue des Fleurs

41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine

Tel : 02.54.87.30.14

Mail : mairie@chapellestmartin.fr

Site internet : lachapellesaintmartinenplaine.fr



Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 24/04/2025

L'an 2025, le 24 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de BRINDEAU Sandrine, Maire

Présents : Mme BRINDEAU Sandrine, Maire, Mmes : BOURGOIN Audrey, BOUTIN Marie-Pierre, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, RIEU Mireille, MM : BERTHELOT Olivier, CHAUVEAU Jean-Yves, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît

Absent(s) : M. LEROUX Jean-Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : CORNU Nicolas à Mme BRINDEAU Sandrine, MEDINA François-Xavier à M. TROUILLEBOUT Benoît

Secrétaire de séance : Mme FROUFE Emilie

Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 15 Présents : 12 Votants : 14	Date de la convocation 08/04/2025 Date d'affichage 08/04/2025
---	--

Objet de la délibération : DELIBERATION FIXANT LE TRAVAUX HORAIRE DE LA REGIE - 2024-55

Madame la Maire expose aux élus le principe des travaux réalisés en régie. Ceux-ci sont effectués par du personnel rémunéré directement par la collectivité mettant en œuvre des moyens en matériel et outillage acquis ou loués par elle, ainsi que des fournitures qu'elle a achetées pour la réalisation d'une immobilisation lui appartenant. Ces travaux sont donc de véritables dépenses d'investissement venant accroître le patrimoine de la commune.

Afin de comptabiliser le coût du personnel imputable à ces travaux, il est proposé de fixer, pour 2025, un taux moyen horaire de l'agent intervenant, calculé en fonction de son salaire brut et des charges patronales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de définir le taux horaire de rémunération des agents de catégorie C affectés aux travaux en régie à 17.07 € de l'heure pour l'exercice 2025.

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher
le : 25 04 2025
et publication ou notification
du : 25 04 2025
Affiché le :
25 04 2025



La Maire,
BRINDEAU Sandrine



Accusé de réception en préfecture
041-214100398-20250429-2024-55-DE
Date de réception préfecture : 29/04/2025